

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 8 décembre 2020, a adopté le règlement suivant :

1310-2021 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 70 998 \$ POUR LA FOURNITURE DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.

La Municipalité a reçu le 20 juillet 2021, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement d'emprunt 1310-2021](#) [PDF – 1 510 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 21 juillet 2021.



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 21 juillet 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
ce 21 juillet 2021.



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe